L'épilepsie : VRAI ou FAUX

Avec l'aimable autorisation de la **Fondation française pour la recherche sur l'épilepsie** / www.fondation-epilepsie.fr

❶ Un épileptique peut mener une vie normale

VRAI : sous réserve du respect de quelques règles simples et d'une stricte observance du traitement, bien équilibré.

❷ On peut prévenir les crises

FAUX : les crises surviennent de façon imprévisible. Pour 70 % des malades, un traitement approprié contrôle ou supprime les malaises épileptiques. La stricte observance du traitement et une bonne hygiène de vie (éviter le manque de sommeil, le stress, l'alcool…) contribuent à l'efficacité du traitement.

❸ On doit tenter de maîtriser une personne atteinte de malaise épileptique

FAUX : il faut allonger la personne, la mettre sur le côté en position latérale de sécurité, protéger sa tête contre d'éventuelles blessures et, surtout, ne pas tenter de bloquer ses mouvements ou de mettre un objet dans sa bouche.

❹ C'est une maladie à vie

VRAI/FAUX : certaines épilepsies de l'enfance guérissent spontanément. D'autres formes d'épilepsie (encore peu de cas) peuvent être opérées et donc définitivement guéries.

❺ Un sujet atteint d'épilepsie porte obligatoirement un document le précisant

FAUX : il existe une carte fournie sur simple demande auprès des associations de malades, mais elle n'est pas obligatoire. Le port de cette carte permet, en cas de malaise, une meilleure compréhension de la situation et donc une meilleure prise en charge du malade.

❻ Un épileptique peut conduire

VRAI/FAUX : être épileptique ne signifie pas toujours interdiction du permis de conduire. L'épileptique doit toutefois observer les dispositions légales et demander l'avis de son neurologue.

❼ Une femme épileptique peut avoir des enfants

VRAI : dans la majorité des cas, l'épilepsie et son traitement n'empêchent ni la vie de couple, ni le mariage, ni la maternité. Une surveillance particulière est nécessaire avant et pendant la grossesse.

❽ Un épileptique peut exercer tous les emplois

FAUX : le choix de l'activité professionnelle doit tenir compte des facteurs de risques ; cependant la majorité des épileptiques peuvent mener une vie professionnelle normale.

❾ Les voyages et le sport sont déconseillés

FAUX : dans ses choix, l'épileptique sera conscient de quelques règles de prudence essentielles à respecter : avis médical, présence d'un proche ou d'une personne avertie des troubles, évaluation des risques.

❿ L'enfant épileptique peut mener la vie des autres enfants

VRAI : l'enfant dont le traitement est bien équilibré doit aller à l'école comme les autres*. Les établissements spécialisés ne sont réservés qu'à des cas particuliers. Sur avis médical, le sport n'est pas contre-indiqué. Seuls les enfants ayant une épilepsie « photosensible » doivent respecter un certain nombre de règles de prudence.

⓫ L'alcool est déconseillé

VRAI : l'alcool (les toxiques, les stupéfiants…), tout autant que le sevrage, peut favoriser la survenue de crises chez les personnes épileptiques.

⓬ Les facteurs psychologiques sont susceptibles de faciliter l'apparition de crises

VRAI : les facteurs psychologiques, les émotions, le stress sont des facteurs déclenchants de crises et rendent alors plus difficile l'obtention ou le maintien de l'équilibre thérapeutique. Toutefois ils ne peuvent pas en être la cause.

⓭ La présence répétée ou prolongée devant un écran est contre-indiquée

FAUX : le risque de déclenchement de crises par des stimulations lumineuses est limité à un petit nombre de personnes épileptiques dont la photosensibilité, reconnue cliniquement, est objectivée lors de l'EEG.

⓮ L'épilepsie peut être assimilée à une maladie mentale

FAUX : c'est une maladie neurologique. Mais au cours d'une crise, ou à son décours immédiat, un patient peut avoir des troubles du comportement ou des automatismes gestuels qui peuvent faire croire à une maladie mentale.

* Des aménagements dans le temps des épreuves aux examens (1/3 temps) peuvent être accordés à l'enfant épileptique.